

POLICE MUNICIPALE

ASVPs#GARDES-CHAMPETRES#POLICIERS MUNICIPAUX

FO

JANVIER / FÉVRIER 2021

FO PM : PAS DE TREVE HIVERNALE ! BRAVANT LA COVID !

"SUR LE TERRAIN" EN "PRESENTIEL" EN "DISTANCIATION":

NOUS NOUS ADAPTONS POUR RESTER DANS
L'"OPERATIONNEL" / "DEMASQUONS NOS ACTIONS" !!!

AVANT/ PENDANT/APRÈS LES "FETES DE
FIN D'ANNEE" : 3 MOIS OÙ NOUS N'AVONS
PAS LEVÉ LE PIED !

FO PM se concerte en travaux
bureau national ,visio-rythme:

1 FOIS/MOIS 11/12/20 - 14/01/21

SOMMAIRE

1- FO PM :
ACTION !
RÉACTION !

3- INTERVIEW de
la PM de RENNES
.....
FOCUS JURIDIQUE

4- RECRUTEMENT :
LA "RECO-RESEAU"
.....
PACKAGE DE BASE
& NOUVEAUTES

5- DOSSIER
SPECIAL

CRÉATION
DE LA POLICE
MUNICIPALE DE
PARIS UN CHANTIER
! UN DEFI !

FO PM dans le soutien des structures :
Concertations/Groupe de travail...PARIS 2021 !!!
VISIO-rythme Syndicat Ville de PARIS

1ÈRE DATES 22/12/2020 & 14/01/2021

FO PM DÉLÉGATION PRÉSENTE
SUR LE TERRITOIRE :

3/12/20 ATELIER RENCONTRE
PROFESSIONNELLE CAVALAIRE (VAR)

FO PM EN RECUEIL DE "SOUTIENS" :
"INTRA-MURROS"

organisation avec le Syndicat National FO de la POLICE
NATIONALE "Unité SGP POLICE"

POLITIQUES :

FIN NOV :

RENCONTRE
AVEC PIERRE MOREL
À L'HUISSIER
DÉPUTÉ DE LA LOZERE

16/12/20

J. NOËL CARDOUX
SENATEUR DU LOIRET
ÉCRIT AU MINISTRE DE L'INTERIEUR

12/01/21

J.P SUEUR SENATEUR DU LOIRET
SAISIT, À SON TOUR,
PAR ÉCRIT, DARMANIN !

DE NOMBREUX
AUTRES RDVS
EN ATTENTE !

FO PM S'INSCRIT DANS LA COMM

AVEC LA PROFESSION :

TRACT : 6/12/20 FORM EN COLÈRE CONTRE LES
PROPOS DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE SUR LES VIOLENCES
POLICIÈRES

23/12/20
SORTIE DU "4 PAGES"
FIN D'ANNÉE 20

AVEC LA FÉDÉRATION & LA CONFÉDÉRATION MAIS AUSSI
TOUTE LA PRESSE NATIONALE (ÉCRITE/AUDIOVISUELLE/RADIOPHONIQUE)

MULTIPLICATION DES COMMUNIQUES

21/01/21

FORM AU BEAUVAU DE LA
SÉCURITÉ

01/02/21

FORM RÉPOND À
1ER MINISTRE

14/01/21

LA GROGNE MONTE
DANS LES RANGS

20/01/21

FORM EN AUDIENCE
AU SENAT PDL DE LA
SÉCURITÉ GLOBALE

ZOOM SUR LA POLICE MUNICIPALE DE RENNESVILLE & MÉTROPOLIS !

DÉPARTEMENT D'ILLE & VILAINE ! PRÉFECTURE DE LA BRETAGNE !

La Police Municipale de Rennes se situe au 2 Rue Gambetta 35000 RENNES (Palais Saint-Georges), le service se compose de:

- Effectifs 73 agents PM, 40 PM en cours de recrutements, 18 ASVP, 4 opérateurs de vidéo-protection, 4 chauffeurs fourrière.
- Horaires actuels: Amplitude de 07h00 à 19h45 (du lundi au mercredi) et de 07h00 à 00h00 (du jeudi au samedi).
- Service: Centre Opérationnel de la Police Municipale, 2 Unités de Police de Proximité, 1 Unité Canine, 1 Unité Fourrière, 1 Unité du contrôle du stationnement.
- Dotation: 3 Rifter, 6 Kangoo, 2 Berlingo, 1 Traveller, 1 Trafic, 1 Master, 6 Scooters 400cm3 Métropolis, 6 Scooters 125cm3, 8 VTT, 3 vélos électriques, 3 camions fourrière.
- Armement: Tonfa, Bâton Télescopique, petite et grand conteneur lacrymogène.



"par Stéphane CHEVALIER"
Membre du Bureau de la Section
Nationale ☎ 06.27.75.02.54

- Equipements: PVE, Gilet Pare-Balle, caméra piéton. Actuellement une réflexion sur une nouvelle organisation est en cours pour une mise en place prévue au mois de septembre 2021 avec une amplitude horaire à venir 07h00 à 02h30 ainsi que la dotation en Pistolet à Impulsion Électrique (PIE) à venir.

La section FOPM Rennes restera attentive à la mise en place de cette nouvelle organisation et continuera à solliciter la dotation en moyens de défense et de riposte adapté.



Bureau FOPM 2021

HISTOIRE VRAIE, IL FAUT SAVOIR DÉLÉGUER, MAIS PAS TROP... :

UN POLICIER MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'HÉROUVILLE SAINT-CLAIR A FAIT L'OBJET D'UN ARRÊTÉ PORTANT RETRAIT D'AGRÉMENT DU PRÉFET DE RÉGION BASSE NORMANDIE EN DATE DU 29 AOÛT 2013.

EN EFFET, LA COMPAGNE CE FONCTIONNAIRE DE POLICE MUNICIPALE A FAIT DES RÉVÉLATIONS, SELON LESQUELLES ELLE A PASSÉ À SA PLACE DES ÉPREUVES ÉCRITES DU CONCOURS DE GARDIEN DE POLICE.

CETTE AFFAIRE A ÉTÉ PORTÉE DEVANT LA COUR DE CASSATION, CHAMBRE CRIMINELLE, 14 MAI 2019, 17-87.259 :

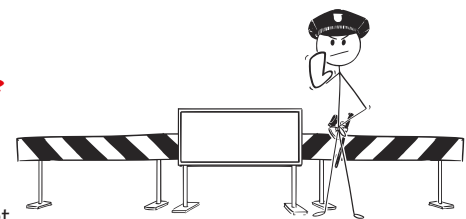
« [...] Attendu qu'il résulte de l'arrêt attaqué et des pièces de procédure que M. O... E... a fait l'objet d'un arrêté d'agrément en tant qu'agent de police municipale délivré par le préfet des Yvelines le 14 avril 2005 ; que suite aux révélations de sa compagne, selon lesquelles elle a passé à sa place des épreuves écrites du concours de gardien de police, cet agrément lui a été retiré par arrêté du préfet de région Basse Normandie en date du 29 août 2013 ; **Poursuivi, notamment, pour avoir fait usage ou s'être réclamé d'un titre attaché à une profession réglementée, dont les conditions ont été fixées par l'autorité publique, en l'espèce d'avoir exercé la fonction de policier municipal, le tribunal correctionnel l'a déclaré coupable,** a reçu la constitution de partie civile de la commune d'Hérouville Saint-Clair, employeur de M. E..., et renvoyé l'affaire à une audience ultérieure ; que le tribunal, statuant sur intérêts civils, a condamné M. E... à payer à la commune d'Hérouville Saint-Clair la somme de 4 700 euros à titre de dommages-intérêts et a rejeté notamment la demande de remboursement de trois années de traitement ; que la commune d'Hérouville Saint-Clair a formé appel ;

SUR LE MOYEN, PRIS EN SA SECONDE BRANCHE :

Attendu que, pour confirmer le jugement et rejeter la demande afférente au remboursement des salaires, l'arrêt attaqué énonce que les traitements, dont il est réclamé le remboursement sur trois ans correspondant à la période retenue par la prévention, ne constituent pas un préjudice pour la commune puisqu'elle a bénéficié en contrepartie du service rendu par M. E... au titre de son travail, dont l'exécution n'est pas entamée par le fait qu'il l'ait exercé sans en remplir les conditions légales ;

ATTENDU QU'EN STATUANT AINSI, LA COUR D'APPEL A JUSTIFIÉ SA DÉCISION ; [...] PAR CES MOTIFS :

CASSE et ANNULE l'arrêt susvisé de la cour d'appel de Caen, en date du 27 novembre 2017, mais en ses seules dispositions ayant infirmé le jugement en ce qu'il a condamné M. E... à payer la somme de 4 700 euros au titre du préjudice matériel, toutes autres dispositions étant expressément maintenues ; [...]



EN VOILÀ UN QUI N'AVAIT PAS SA PLACE CHEZ NOUS...



**CONCOURS
MAI 2022 !**

110 RECRUTEMENTS AU
LIEU DE 80 !

RECRUTEMENT : LA SELECTION DU MOIS ! LA "RECO-RESEAU" PAR BRUNO GARNIER

La Section FOPM LYON, après avoir obtenu
de la hiérarchie, un nouveau "cycle"
d'organisation de CONCOURS, ANNONCE :

**1 concours par an !
(En cours pour Janvier 2021 !)**

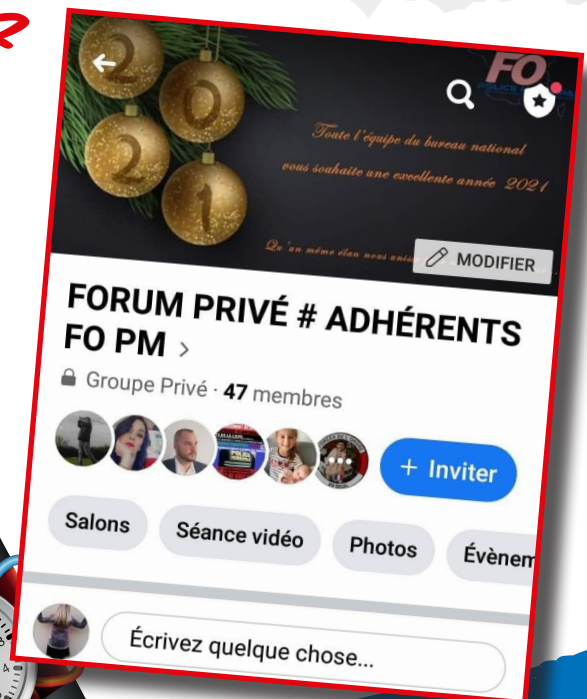
MEMBRE DU BUREAU SECTION
NATIONALE JOIGNABLE POUR FOPM :
bruno.garnier@mairie-lyon.fr

→ OÙ RETROUVER NOTRE ACTU ?...

nos communiqués, nos comptes-rendus
nos annonces de rendez-vous
nos articles de presse, nos liens médias
nos lettres ouvertes...

- SUR LE SITE DE NOTRE FEDE !
- SUR NOTRE PAGE FACEBOOK FOPM
- ET POUR NOS ADHÉRENTS SUR NOTRE
NOUVEAU FORUM PRIVÉ

EN VOUS RAPPROCHANT
DE VOS GROUPEMENTS DEPARTEMENTAUX
ET LEURS SYNDICATS DE BASE EXISTANTS



FO

SYNDIQUEZ-VOUS ET ENTREZ DANS NOTRE RESEAU !

Police Municipale

Fédération des personnels des services publics
et des services de santé FORCE OUVRIERE
153-155 rue de Rome 75017 PARIS

06 43 23 54 37 - 06 83 29 01 60

contactfopm@gmail.com

Retrouvez-nous sur [f](#) tapez FOPM et sur www.foterritoriaux.fr

[contact syndicat](#)

CREATION DE LA POLICE MUNICIPALE DE PARIS UN CHANTIER ! UN DEFI !

LA SECTION FO PM RÉPOND "PRÉSENTE" :

Police municipale parisienne :



la Loi sur la Sécurité Globale est en cours de discussion, les missions des futurs policiers municipaux parisiens vont croître et changer de nature, nos questionnements demeurent : Police Municipale Parisienne : Quel calendrier de mise en œuvre ? Pour quoi faire ? Quels statuts ? Quels cycles de travail ? Et nos fiches de paye ?

Dès le 22 décembre 2020, les Secrétaires Généraux LEVEILLE & DURAND, ainsi que les membres du bureau BIVILLE & CHASSANG se sont mis en relation visio avec l'équipe du Syndicat FO - Ville de PARIS sous l'égide du Régional afin d'établir un 1er lien et commencer à défricher, ENSEMBLE, le dossier particulièrement dense de ce projet ambitieux mais, à l'époque, encore bien "opaque"..

Les travaux se sont poursuivis, dès la rentrée : le 14 janvier 2021, selon le même mode opératoire, avec la participation en sus, d'autres membres du bureau de notre Section Nationale, dont les Secrétaires Généraux Adjoints CHOUKRI (siégeant à la CCPM) et CHARETTE (siégeant au CNO) afin d'apporter toujours plus "d'expertises" et "d'angles différents" d'approche et de partage.

**De nombreux RDV
s'annoncent.....
AUTANT QUE NÉCESSAIRE !**



**LA SECTION S'EST ENGAGÉE A
"ACCOMPAGNER" jusqu'au bout, le SYNDICAT !
Par tout moyen à convenance visant à OPTIMISER
LES NEGOCIATIONS & FUTURES MISES EN PLACE !**



**FO PM & SYNDICAT VILLE DE PARIS
S'ORGANISENT ET SE DÉPLACENT:**

2/02/21 Dépôt d'un PREAVIS de GREVE

10/02/2021 Audience auprès de N.NORDMAN (Adjoint à la Maire de PARIS chargé de la P.M.P)/sa directrice de Cabinet/ M.FELKA (Directeur de la D.P.S.P, Commissaire Général de Police) P.AUFFRET SG Ville de PARIS /B.VINCENT permanent juridique Ville de PARIS/ délégués ISVP Ville de PARIS : M.BELHADJ – M.FALL/C.LEVEILLE- SG



**GREVE & MANIFESTATION Caserne NAPOLEON, Place
Baudoyer à PARIS**



Audience 10/02/21 délégation FO PM -
Syndicat VILLE de PARIS

16/17/18 FÉVRIER 2021 PARIS Formation
militante adhérente FO "PM" Ville de Paris en présence du
S.G de notre Section Nationale Ludovic DURAND

FO PM & SYNDICAT VILLE DE PARIS REVENDIQUENT

JEUDI 11 FÉVRIER 2020, FO s'est mobilisé et a tenu un piquet de grève place Beaudoyer suite à l'appel lancé par notre section. Mme Borst en compagnie de Mme Baron a reçu notre délégation.

Sur le volet social, FO syndicat de la fiche de paie, a réaffirmé qu'aucune perte de salaire ne peut être accepté.

La ville de Paris veut sa Police Municipale, les ASP et LSVP veulent maintenir leur salaire aussi bien le régime indiciaire que le régime indemnitaire qui est plus favorable chez les LSVP qu'en moyenne chez la PM.

MM Borst est d'accord sur le principe comme Mr Norman, mais aucunes garanties écrites à ce stade. Nous demandons la cristallisation de notre régime indemnitaire.

Que vont devenir les agents qui ne veulent pas et/ou qui ne peuvent pas devenir Policiers municipaux ?

La directrice annonce qu'ils seront reversés dans le corps des AAS et des médiateurs.

Pour FO, c'est négatif, la réforme subie n'est pas acceptable, la Ville doit assumer ses responsabilités et surtout les agents qui n'ont pas choisis ce nouveau métier qui ne s'annonce pas sans risque.

FO demande l'extension des corps ASP et lsvp, il n'est pas normal de faire subir une double peine.

La DGCAL, décidera du nombre de jours de formation par corporation(ASP et lsvp).

Un stage pratique de 5 jours en police municipale est prévue pour les agents déjà en fonction et cette formation débouchera sur un certificat de policier municipal de droit commun.

Les nouvelles recrues passeront comme tous les policiers municipaux, une formation de 6 mois. Les agents devront rester dans la collectivité au minimum 3ans à 5 ans. Pour Les lsvp et ASP, les assermentations et agréments seront à nouveau demandés à la Préfecture et au Parquet pour ce nouveau métier de policier municipal.

FO sera vigilant à ce que la ville accompagne les agents qui rencontreront un problème durant cette étape.

Nous invitons d'ors et déjà les collègues à nous rencontrer

pour anticiper ces enquêtes administratives.

N'hésitez pas à nous contacter pour étudier vos dossiers juridiques en toute confidentialité comme nous avons déjà fait à plusieurs reprises. La direction est plus qu'alertée sur toutes ces problématiques dont nous suivons pas à pas l'évolution.

L'impératif de l'agenda de l'exécutif ne mettra pas à mal notre combat pour la défense des agents de la DPSP.

FO demande le passage en catégorie B pour les chefs de brigade et les adjoints ainsi que les moniteurs de sport.

Augmenter l'effectif des bip sud, centre et nuit.

La création d'une Bip ouest pour augmenter la présence des agents. Le volontariat dans les futurs division pour les horaires rallongées en soirée (1 h au lieu de 23h) moyennant finance, et stationnement.